



Commune de May en Multien
Seine-et-Marne

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le 8 avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain FORESTIER, Maire.

Etaient présents : Alain FORESTIER, Francine THIERY, Marie-Hélène RABELLE, François BROCHET, Caroline FOURMANOIR, Chantal BERGANDY, Virginie GUESDON, Jean Henri BORENTIN, Charles GARNIER, Marie-Thérèse RIVIERE, Eric DUCREAU.

Absent excusé : Michaël RUBENS donne pouvoir à Jean Henri BORENTIN.

Absents : Philippe ALLEMBACH, Arnaud SIMONET.

Virginie GUESDON est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

1) APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE PROPRIETE DE MATERIELS ACQUIS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DE PROJETS FINANCES PAR LE FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE

Monsieur le Maire annonce que l'école du Mail Fleuri a bénéficié d'un projet financé par le fonds d'innovation pédagogique (FIP), dans le cadre de la démarche « notre école, faisons la ensemble ». Ce soutien financier se traduit par l'achat de biens meubles dont la propriété est transférée à la collectivité.

A ce titre, il y a lieu de mettre en place une convention afin d'organiser les modalités du transfert de la propriété des biens acquis par l'Etat.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil d'approuver ladite convention.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

2) MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-SOUPPLETS

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée de la commune de Saint-Soupplets.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

3) CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA GESTION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EN OPTION GESTION DE L'ETUDE SURVEILLEE 2025-2028

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il y avait lieu de renouveler le marché concernant la gestion et l'animation de l'accueil périscolaire qui arrive à terme en juillet 2025.

Un appel d'offres de « marché à procédure adaptée » a été lancé et une offre a été reçue : l'association Léo Lagrange.

Après ouverture du pli lors de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le samedi 22 mars 2025, la commission a retenu l'offre de l'association Léo Lagrange.

Monsieur le Maire ajoute qu'aucun point n'a été attribué pour les goûters (10 points) car il n'y avait pas d'informations sur la variation de ceux-ci.

Le prix du marché s'élève à 31 907,47 € et l'étude surveillance à 558,80 € pour la période 2025 à 2028.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal pour valider ce choix.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

4) TARIFS D'UN REPAS EN RESTAURATION SCOLAIRE ET D'UN PAI POUR LA RENTREE 2025/2026

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer, comme chaque année, le prix du repas pour la restauration scolaire et le tarif pour un enfant bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé (P.A.I.) pour l'année scolaire 2025/2026, intégrant le coût du périscolaire méridien.

Il précise que pour l'année 2024, 7 221 repas ont été servis à la restauration scolaire. La commune n'augmente pas le prix du repas en conséquence par rapport à la hausse des charges (fluides, masse salariale...).

Après débat, il propose aux membres du Conseil Municipal de passer le prix du repas de la restauration scolaire à 5,45 €, fixer le prix du temps périscolaire méridien à 1,35 € (tarif indissociable du prix du repas) et maintenir le prix d'un P.A.I. à 3,10 €.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 9 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION

Le conseil municipal suggère de faire une information aux familles afin de communiquer les différentes dépenses supportées par la commune pour la restauration scolaire.

5) TARIF D'UN REPAS POUR LA CANTINE INTERGENERATIONNELLE 2025/2026

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer le prix d'un repas pour la cantine intergénérationnelle pour l'année scolaire 2025/2026.

Au vu du faible nombre d'inscription, il propose aux membres du conseil municipal de maintenir le prix du repas adulte dans le cadre de la cantine intergénérationnelle à 6 €.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

6) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le compte financier unique (CFU) substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le résultat de clôture en fonctionnement présente un excédent de 180 941,34 € et en investissement un excédent de 60 434,81 €. Le résultat définitif, toutes sections confondues, s'élève à 241 376,15 €.

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, Francine THIERY propose donc aux membres du Conseil d'approuver le compte financier unique 2024.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 11 VOIX POUR

7) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le résultat de fonctionnement 2024 est de 180 941,34 €. Il précise que ce résultat présente un déficit de 17 385,40 €.

Il propose donc aux membres du Conseil d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2024 d'un montant de 180 941,34 €.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

8) VOTE DES TAXES COMMUNALES 2025

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la commission des finances du 27 mars dernier, l'Inspecteur des finances publiques a remis une fiche de ratios financiers 2024 sur la commune. Celle-ci fait ressortir un seuil critique au niveau de l'autofinancement courant, de la rigidité des charges structurelles, la capacité de désendettement en années, le taux d'épargne brute.

Monsieur le Maire indique que la municipalité a vu les subventions diminuer comme les droits de mutation (32 000 € perçus contre 64 000 € en 2023), a dû faire face à de grosses réparations liées au système de chauffage (15 000 €), que les assurances ont augmenté (35 % en 2 ans), la restauration scolaire a été revalorisée, le nouveau marché du périscolaire va démarrer avec une augmentation, et que 2 agents sont actuellement absents ce qui nécessite de les remplacer.

Pour faire face à la situation financière de la commune et après débat, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'augmenter de 1 % les taxes communales pour l'année 2025.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

9) VOTE DU BUDGET UNIQUE 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget unique pour l'année 2025.

❖ **Section de fonctionnement : Dépenses = recettes pour 731 033,60 €**

❖ **Section d'investissement : Dépenses = recettes pour 93 650,10 €**

Soit un budget total de : 824 683,70 € équilibré en recettes et dépenses.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil d'approuver le budget unique 2025.

LE DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

10) ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE RAVALEMENT

Monsieur le Maire fait part d'une demande de prime de ravalement. Après débat, les membres du Conseil Municipal considère que les travaux réalisés par les demandeurs ne correspondent pas aux caractéristiques d'un ravalement.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil de délibérer sur l'attribution de la prime de ravalement.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE PAR 12 VOIX CONTRE

L'assemblée soumet de revoir les critères d'attribution de la prime de ravalement au prochain Conseil Municipal.

*** INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ Francine THIERY informe le conseil qu'une demande d'accueil inclusif a été formulée pour un enfant porteur de handicap sur les temps d'accueil périscolaire. Concernant la pause méridienne, une demande de prise en charge a été adressée au Département, qui aurait donné un avis favorable. En revanche, les temps périscolaires du matin et du soir ne sont pas de leur compétence, par conséquent leur financement relève de la commune.

Francine THIERY va donc contacter le délégué territorial de Léo Lagrange afin de solliciter un devis pour assurer l'accueil de l'enfant le soir après l'école, trois fois par semaine, une semaine sur deux. Une aide de la CAF pourrait également être envisagée.

Le conseil municipal devra se prononcer sur ce sujet lors de sa prochaine séance, prévue en juin.

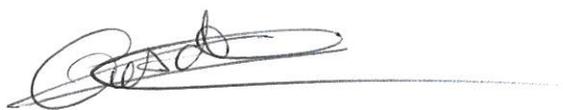
➤ Ralentisseurs situés dans les hameaux : un devis d'un montant de 9 776,701 € a été reçu pour la suppression des plateaux ralentisseurs. Monsieur le Maire souhaite intégrer ces travaux dans le contrat rural.

➤ Virginie GUESDON annonce que la participation communale au syndicat intercommunal des collègues s'élève à 1 558 €.

- Demande de subvention : l'association de sauvegarde de la basse vallée de l'Ourcq et de ses affluents a soumis une demande de subvention auprès de la commune. Au vu de l'état des finances, Monsieur le Maire souhaite se concentrer sur les associations communales et ne peut pas satisfaire ce besoin.
- Monsieur le Maire informe que la tondeuse John Deere a été victime de l'intervention de carburants survenue dans les cuves d'Intermarché et est tombée en panne. Un devis de réparation a été établi et le dossier est entre les mains de l'assurance.
- La commune a reçu une subvention de 500 € pour la broderie de la croix de guerre 14-18. Pour mémoire le devis s'élève à 810 € pour la broderie sur une face du drapeau.
- Photocopieurs : le prestataire JW System a fait une nouvelle proposition commerciale pour remplacer le copieur couleur de la mairie et conserver celui de l'école. Le loyer s'élèverait à 470 € HT par mois avec un contrat de 5 ans.
- Antenne relais : les antennes placées sur le château d'eau sont amenées à disparaître. Monsieur le Maire propose de trouver un nouvel endroit communal, loin de l'école et du terrain de foot, pour l'installation de l'antenne Orange. Une étude de faisabilité va être réalisée.
- Contrat rural : Monsieur le Maire fait part des derniers échanges avec le maître d'œuvre. Les modalités du contrat seront soumises au prochain conseil municipal.
- Maison du Presbytère : cette dernière a été remise en vente auprès de propriétés.com, avec un mandat de 3 mois.
- Maison des Associations : l'assureur de la commune n'a pas de retour des assureurs des autres parties. Il se renseigne sur les possibilités de recours pour ce dossier.
- Diagnostic amiante / air : la commune est interpellée par l'Académie de Créteil afin que soit réalisé un diagnostic au sein de l'école. Le devis établi par la société SOCOTEC s'élève à 1 482 € pour l'amiante et 1 374 € pour l'air.
- Eglise de l'Assomption de la Vierge : le mécanisme des cloches serait à changer. 2 devis ont été réalisés par notre prestataire BODET pour un montant de 1 946,40 € (pour la pose d'un électro-tintement) et de 2 919 € (pour la pose d'un moteur de tintement).
- Marie-Hélène RABELLE informe que le feu d'artifice aura lieu le 26 avril prochain. A cette occasion, des volontaires sont recherchés pour encadrer la balade dans le village avec les enfants.
- Virginie GUESDON fait un retour sur sa participation à la réunion sur les transports.
- Monsieur le Maire soumet que des contrôles pour les assainissements non-collectifs seront réalisés afin de vérifier la conformité des installations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 23.

Le secrétaire de séance
Virginie GUESDON



Le Maire
Alain FORESTIER

